PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le quatorze avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.
Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, TOURNIER Christine
Absents : Mme CHARTIER Emilie, Mme COUSSOLLE Béatrice, Mme PELEJA Orianne, M. PRUJA Jacques, Mme PUJOL Marlène, M. SALVADOR Julien
Procurations : Mme KNAFF Barbara à Mme FALIU Annie, M. SALVADOR Julien à Mme COUSSOLLE Béatrice, M. TAULET Jacques à M. GALANGAU Henri
Secrétaire de séance : M. Nicolas MAZIERES a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rejoignent l'assemblée et participent au vote des délibérations qui suivent :
- Mme COUSSOLLE Béatrice à qui Monsieur SALVADOR Julien a donné son pouvoir,
- Mme PUJOL Marlène,
- Mme CHARTIER Emilie,
- M. PRUJA Jacques.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

1 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'EQUIPEMENT DE LA CUISINE DU FUTUR RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que le marché pour l'équipement du futur restaurant scolaire a été attribué à l'entreprise EURL ORTA pour un montant de 24 482 € H.T. Dans le cadre de cette consultation, 5 offres ont été réceptionnées. La Commission d'Appel d'Offres a été convoquée à 3 reprises pour avis :
- pour l'ouverture des plis,
- pour l'analyse des offres avant négociation,
- pour l'analyse des offres après négociation.

2 – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation d'un groupe scolaire, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté 4 avenants :
- Lot n° 1 (terrassements – gros œuvre) : - 3 492.00 € H.T.
  (suppression de l'enduit de dressage sous les zones faïencées et peintes)
- Lot n° 3 (étanchéité) : + 3 041.80 € H.T.
  (remplacement du carrelage du patio par des lames composites)
- Lot n° 4 (cloisons – doublages – faux plafonds) : + 4 308.75 € H.T.
  (rehaussement du plafond du réfectoire)
- Lot n° 5 (carrelage – faïence) : - 3 375.00 € H.T.
  (suppression du carrelage dans le patio).

Total des avenants : + 483.55 € H.T.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 16/2016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 11 avril 2016, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2016. Le produit attendu s'élève à 722 051 € et assure l'équilibre du budget.

	Taux 2015	**Taux 2016**	Bases	produit
Taxe d'habitation	14.29	**14.29**	2 383 600	**340 616**
Taxe Foncier Bâti	19.29	**19.29**	1 573 000	**303 432**
Taxe Foncier Non Bâti	67.36	**67.36**	115 800	**78 003**
			TOTAL	**722 051**

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 17/2016 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 175 325.17 €
Résultat antérieur reporté : 1 146 309.05 €
Résultat à affecter : 1 321 634.22 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2015 présente un déficit de financement de : 40 312.90 €

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 0 €,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en réserves c/1068 : 1 040 312.90 €
- Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 281 321.32 €

Voté à l'unanimité

Mme PELEJA Orianne rejoint l'assemblée et participe au vote des délibérations qui suivent.

3 - DELIBERATION 18/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2016 présenté en commission des finances le 11 avril 2016, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	**RECETTES**
Total de la section de fonctionnement	1 533 551.32	1 533 551.32
Total de la section d'investissement	2 071 845.88	2 071 845.88
TOTAL DU BUDGET	**3 605 397.20**	**3 605 397.20**

Voté à l'unanimité

Mme KNAFF Barbara rejoint l'assemblée et participe au vote des délibérations qui suivent.

4 - <u>DELIBERATION 19/2016</u> : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2016

Sur proposition de la commission des finances et après avoir examiné les comptes financiers demandés à chaque association, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
ADMR Aspres Ribéral	300 €
Thuir Solidarité	500 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	100 €
Club des Aînés	400 €
Gymnastique féminine	1 500 €
Souvenir Français	400 €
Tennis Club	1 500 €
Rugby Club de l'Aspre	1 000 €
Crazily Country	300 €
La Palette de Trouillas	400 €
Traditions Gourmandes	400 €
FA SI LA LIRE	800 €
Abigaël Antenne Florent	300 €
FNACA	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100 €
Association Communale de Chasse Agréée	400 €
Karaté Club	1 000 €
Festi Loisirs	500 €
Le Chat l'Ange	500 €
Le Trait d'Union	300 €
Club de Pétanque	500 €
ASDAMA Printemps de l'Aspre	350 €

N'ont pas participé au vote :

- Mme FALIU Annie pour le vote de la subvention au Club des Aînés et au Souvenir Français,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au Club de Tennis,
- M. BORDG Gilles pour le vote de la subvention à l'association FESTI LOISIRS,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au Club de Pétanque,
- Mme COUSSOLLE Béatrice et M. PRUJA Jacques pour le vote de la subvention à l'association « le Trait d'Union ».

Voté à l'unanimité

5 - <u>DELIBERATION 20/2016</u> : IMPUTATION DES DEPENSES DE PETIT EQUIPEMENT POUR LE GROUPE SCOLAIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Trésorier d'imputer en section d'investissement les biens, nécessaires à l'équipement du groupe scolaire, même s'ils sont de faible valeur unitaire (distributeur papier, distributeur savon, jardinières, poubelles, petit mobilier, etc …)

Voté à l'unanimité

6 - <u>DELIBERATION 21/2016</u> : FIXATION DU MONTANT DES LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX SIS AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de bail à intervenir et fixe, comme suit le montant des loyers des deux appartements communaux situés au-dessus de la Mairie, qui font actuellement l'objet de travaux de rénovation :

- 400 € pour l'appartement communal n° 1, type T3,
- 500 € pour l'appartement communal n° 2, type T4.

Ces loyers n'incluent pas les charges locatives (eau, électricité...) et seront révisés annuellement selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers de l'INSEE.

Voté à l'unanimité

7 - <u>DELIBERATION 22/2016</u> : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE FERME DES ASPRES

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du Syndicat Mixte Fermé des Aspres.
Cette modification inclut la possibilité pour les communes d'abonder sa contribution si elle le souhaite.
Monsieur le Maire indique que la commune de Trouillas utilisera cette possibilité pour l'aménagement du parking du groupe scolaire.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – REMERCIEMENT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements adressés par Madame Martine JOLY et Monsieur Guillaume JOLY, pour les marques de soutien et d'affection manifestées lors du décès de leur époux et père, Monsieur Michel JOLY.

2 – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres suite aux remarques adressées par Mme COUSSOLLE Béatrice et Monsieur SALVADOR Julien concernant les délais de convocation et les heures de programmation des réunions.
Il rappelle notamment :

- Les réunions de la Commission d'Appel d'Offres sont animées par des bureaux d'étude chargés d'analyser les offres et les intervenants de ces bureaux ne sont pas disponibles en soirée. En l'occurrence, le bureau d'études chargé d'analyser les offres pour l'équipement de la cuisine du restaurant scolaire est basé à Biarritz.
- Les réunions des Commissions d'Appel d'Offres dans les autres collectivités (Communauté de Communes, Syndicat Mixte Fermé des Aspres, SDIS, Syndicat du Bassin Versant du Réart ..) sont programmées également en journée. Les réunions de la CAO de Trouillas ne constituent donc pas une exception.
- Enfin, pour tous les marchés à procédure adaptée (estimation inférieure à 209 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services, estimation inférieure à 5 225 000 € pour les marchés de travaux), la consultation de la Commission d'Appel d'Offres n'est que facultative.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE Christian – ADJOINT
Monsieur CAZENOBE Christian rappelle que les membres de la commission des travaux ont été conviés à une visite des deux appartements communaux en cours de rénovation. Les élus ont souligné la qualité du travail exécuté par les agents communaux.
Il indique ensuite qu'il procède à un recensement exhaustif des points lumineux de la commune afin d'évaluer de façon précise le coût d'entretien de l'éclairage public. Ce recensement fait ressortir d'ores et déjà l'éclairage surdimensionné du lotissement « les Hauts Plateaux ».

2 – INTERVENTION DE M. GALANGAU Henri – ADJOINT
Suite à l'aval de l'Agence de l'Eau, le matériel alternatif à l'usage des pesticides a été commandé et sera livré prochainement.
Monsieur GALANGAU Henri rappelle qu'une réunion publique se tiendra le mardi 26 avril à 18 h 30 à la salle du conseil municipal afin de sensibiliser les administrés sur la démarche PAPPH engagée par la commune et donner des informations sur les bonnes pratiques à adopter en matière d'entretien des jardins.

3 – INTERVENTION DE Mme ALBERT Jeannine – ADJOINT
Une action « nettoyage de la nature » est prévue le 25 mai avec la classe des CM2. Les services de la Mairie se rapprocheront de LECLERC qui habituellement fournit gratuitement du matériel à cet effet : sacs, gants, gilets …

4 – INTERVENTION DE M. MAZIERES NICOLAS – CONSEILLER MUNICIPAL
Monsieur MAZIERES Nicolas invite l'ensemble du conseil municipal à assister à la réunion qu'il animera le mardi 19 avril à 19 h dans la salle du conseil municipal afin de mettre en place sur le parking du cimetière « les Pins » un nouveau site de compostage collectif.
L'information a été largement diffusée auprès des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.